



Bernadette Cabouret (dir.)

## La communication littéraire et ses outils : écrits publics, écrits privés

Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

---

# Les détails occultés : la correspondance de l'écrivain occitan Jean-Baptiste Fabre et de son neveu Favre de Saint-Castor au prisme de l'honneur et de l'identité (1774-1782)

Danielle Bertrand-Fabre

---

DOI : 10.4000/books.cths.4073

Éditeur : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Lieu d'édition : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Année d'édition : 2018

Date de mise en ligne : 27 novembre 2018

Collection : Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques

ISBN électronique : 9782735508631



<http://books.openedition.org>

### Référence électronique

BERTRAND-FABRE, Danielle. *Les détails occultés : la correspondance de l'écrivain occitan Jean-Baptiste Fabre et de son neveu Favre de Saint-Castor au prisme de l'honneur et de l'identité (1774-1782)* In : *La communication littéraire et ses outils : écrits publics, écrits privés* [en ligne]. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2018 (généré le 20 novembre 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cths/4073>>. ISBN : 9782735508631. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.cths.4073>.

---

# **Les détails occultés : la correspondance de l'écrivain occitan Jean-Baptiste Fabre et de son neveu Favre de Saint-Castor au prisme de l'honneur et de l'identité (1774-1782)**

Danielle Bertrand-Fabre  
Membre de l'Académie de Nîmes  
Chercheuse associée au Centre de recherches interdisciplinaires  
en sciences humaines et sociales (CRISES), université Paul-Valéry – Montpellier III

---

Extrait de : CABOURET Bernadette (dir.), *La communication littéraire et ses outils : écrits publics, écrits privés*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques), 2018.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 139<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Nîmes en 2014.

Le corpus de la correspondance de l'abbé Fabre est pour l'essentiel constitué par les lettres échangées avec son neveu Favre de Saint-Castor, garde du corps à Versailles. Cette correspondance a été conservée avec les manuscrits littéraires de l'abbé Fabre par les tuteurs d'Adélaïde, la fille de Saint-Castor, en tant que garantie des frais engagés pour l'enfant. Adélaïde était en effet élevée à Montpellier depuis 1783, date du départ de ses parents pour Saint-Domingue et du décès de son grand-oncle l'abbé Fabre, écrivain déjà célèbre. La tutelle a conservé ces documents, qui s'étendent sur quarante ans. Ils sont entrés en plusieurs lots à la médiathèque de Montpellier et ont été mis en ligne en tant que manuscrits d'un auteur majeur des lettres occitanes<sup>1</sup>. Marcel Barral puis Guy Barral ont édité cette correspondance, respectivement en 1960 et 2001, auprès de l'Entente bibliophile de Montpellier<sup>2</sup>. Les lettres n'avaient pas vocation à être lues hors du cercle

---

<sup>1</sup> Médiathèque de Montpellier, Manuscrits de l'abbé Fabre, ms. 523-527 et ms. 54 bis.

<sup>2</sup> L'édition par Guy Barral des dernières lettres retrouvées est postérieure à la soutenance en 1999 de ma thèse sur l'abbé Fabre : « Être curé en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'abbé Jean-Baptiste Fabre entre ministère et littérature occitane (1727-1783) ».

familial : silences et allusions sont donc à décrypter en fonction de l'actualité, de l'autocensure et de décisions prises au préalable.

Quels sont les non-dits de la correspondance et quels sont les enjeux du silence observé ? Ce qui est occulté concerne la vie de Favre de Saint-Castor et ses projets d'ascension sociale, mûris avec l'aide de protecteurs au sein de cette famille peu nombreuse. Pour avancer dans la carrière militaire, l'honneur doit être sauf, et bien des non-dits concernent l'identité sociale de Favre de Saint-Castor. De même, sa situation administrative est falsifiée, puisque le curé de paroisse Fabre (fig. 1) modifie l'identité de ses proches pour anoblir ce lignage d'origine très modeste. La moindre des transformations a consisté en un changement de patronyme.

Par ailleurs, pour comprendre le statut de l'épouse de Saint-Castor, Victoire de Marceillan, il a fallu s'intéresser à d'autres sources ; on a pu alors s'apercevoir qu'elle avait été la victime d'un bigame lors de sa première union. Le mot « bigamie » ne fut jamais écrit par quiconque, et l'affaire fut considérée ainsi comme un secret de famille – le secret d'une autre famille. Seule l'existence d'une enfant née de cette union a été évoquée par les Fabre dans les lettres conservées. Parmi cet ensemble de missives et de documents, trois lettres de soutien aux jeunes gens : deux de Saint-Priest, intendant du Languedoc, protecteur de l'abbé Fabre et de Favre de Saint-Castor, et la dernière d'une proche de Victoire, évoquent la crise provoquée par la rencontre amoureuse de 1780 et sa résolution.

### *La correspondance entre l'oncle et le neveu homonymes, tous deux dénommés Jean Baptiste Castor Fabre*

#### **Une correspondance tranquille, où la mort n'est pas exclue**

La correspondance court sur huit ans, de 1774 à 1782, avec une fréquence théorique d'une lettre par mois. Les courriers se répondent, sauf en cas de maladie. Les lettres régulières couvrent environ deux pages tandis que d'autres, qui rendent compte d'un fait familial particulier, sont plus courtes. Leur nombre n'atteint pas la centaine, elles sont quatre-vingt-huit précisément, et les deux tiers sont de l'oncle. Le déséquilibre n'est qu'apparent et tient au moindre nombre de lettres du neveu conservées pour les années 1774 et 1775.

La correspondance débute quand le jeune homme, après avoir longtemps vécu au domicile de son oncle, rejoint le corps des gardes du corps où il entre à 21 ans. Il adopte

un nom de guerre : Favre de Saint-Castor. Les lettres sont respectivement adressées à « Monsieur le chevalier de Saint-Castor » et à « Monsieur le prieur de Cournonterral ». Néanmoins, la cure de Cournonterral n'est pas un prieuré-cure, mais une cure à portion congrue, moins lucrative et moins honorifique. Le titre de prieur est donc usurpé pour Cournonterral, mais il est valable pour Celleneuve, où Fabre a exercé plus tard. Quant au neveu, il est encore loin d'avoir accédé à la noblesse, l'intégration se faisant après plusieurs générations d'officiers. Il y a donc usurpation de statut sur le papier ; mais l'intérêt était de pouvoir tirer profit des apparences. Fabre neveu vouvoie son oncle, qui fait de même dans un premier temps, puis revient rapidement au tutoiement familial, qui convient au jeune homme.

Dans cette correspondance au long cours, il est question de la famille, notamment de la mère du jeune homme, qui est restée vivre auprès de l'abbé Fabre, son beau-frère, après le départ de son fils. Elle n'est pas destinataire des lettres et n'ajoute rien de sa plume ; elle devait être proche de l'illettrisme.

La correspondance peut s'apprécier en miroir. Le jeune homme détaille ses journées, l'oncle fait de même. Favre de Saint-Castor manque d'argent, on lui en envoie. Puis il lui est conseillé de faire des économies ou de renoncer au métier des armes si le coût en est trop élevé, s'il est trop dépensier ou même peut-être joueur. Il est bien sûr question de la santé des uns et des autres. Quand la mère de Saint-Castor décède, les deux hommes expriment leur douleur. L'abbé Fabre, installé à Celleneuve, annonce la nouvelle le 23 février 1782, sur un mode grandiloquent :

« Tu n'avois pas reçu ma dernière lettre lorsque tu m'as écrit celle que je viens de recevoir de toi, je le vois bien. Mais dois-je arracher de mon cœur le poignard qui le déchire pour le plonger dans le sein de ce qui me reste d'uniquement cher au monde. Vien, mon fils, pars à lettre vue, vien consoler et conserver s'il est possible à la vie un oncle que toi seul, ta chère épouse et ta fille pouvez y attacher désormais. Que je vous rende ce que doit un père tendre à ses enfants, et ces devoirs sacrez une fois remplis que la providence me retire de cette vallée de larmes. J'irai rejoindre avec joie le trésor précieux qu'elle vient de m'enlever. Tu ne m'entends que trop, grand Dieu ! Je meurs si je m'explique plus clairement<sup>3</sup>. »

---

<sup>3</sup> M. Barral (éd.), *J.-B. Favre. Lettres à son neveu*, lettre XXXVII, 23 février 1782, p. 133.

L'oncle écrit « Je meurs » pour ne pas écrire « Elle est morte ». Saint-Castor répond le 3 mars 1782 :

« Je n'achèverai jamais ma lettre cela est impossible, mon état n'est pas fait pour pouvoir être décrit depuis votre dernière lettre, je ne vis plus, Dieu connoissoit l'attachement et la tendresse que j'avois pour la mere la plus digne qui fut au monde et il est témoin de ce qui se passe en moy<sup>4</sup>. »

Le garde du corps exprime son émotion et son attachement à sa mère, mais il se réfère à Dieu, qui sait ce qu'il éprouve, comme dans une mise à distance des sentiments. Sa compagne, Victoire, est plus détachée :

« Mon cher et très aimable oncle, je n'essairai point de vous consollé sur la perte que nous venons de faire je sens trop que ce seroit en vain. Si la part que je prends a votre juste douleur pouvoit la calmé je serois en partie consollé d'un malheur que je ressens autant que Monsieur de St Castor. Sa santé se ressent de l'impressions que luy a fait cette nouvelles d'autant plus cruelle qu'il ny étoit pas préparé. Nous nous hatons mon cher oncle de vous aller trouver<sup>5</sup> ».

Douleur et malheur, écrit Victoire. La mort était omniprésente et frappait l'entourage des jeunes adultes, qui étaient nombreux à l'époque à se marier orphelins de père ou de mère, voire des deux ; lors du mariage de ce couple, en effet, seul le père de Victoire était encore en vie.

Il est aussi question dans la correspondance de la vie en société. On donne des nouvelles des connaissances du jeune homme à Cournonterral. Fabre lit ses œuvres à Montpellier, chez l'intendant ; son neveu fréquente à Amiens des salons où il est à l'aise du fait de l'éducation qu'il a reçue. Ils achètent des livres pour compléter une bibliothèque dont pourrait hériter Saint-Castor, qui est le seul descendant de l'abbé Fabre. La bibliothèque de Fabre se composait notamment de classiques du XVIII<sup>e</sup> siècle et aussi de romans, comme *Amadis des Gaules*<sup>6</sup>, ce qui est une originalité chez un curé. Il s'agit d'une

---

<sup>4</sup> G. Barral (éd.), *Abbé Jean-Baptiste Fabre*, lettre Ch 30, 3 mars 1782, p. 142-144. L'orthographe d'origine a été conservée.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>6</sup> D. Bertrand-Fabre, « Être curé en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 521-522.

bibliothèque de travail, puisque l'œuvre majeure de Fabre est le premier roman des lettres d'oc, *l'Histoire de Jean l'an pres*, censé se dérouler près de Nîmes.

Saint-Castor écrit en 1778 :

« J'ai fait l'emplette d'un Brantomme livre que tout le monde estime et pour sa rareté et pour sa bonté et sans lequel je ne vas jamais tant je l'aime il mamuse et minstruit le hazart l'a encore fait tomber en mes mains avec quelques autres très curieux et très rares<sup>7</sup>. »

La vie religieuse est également présente avec l'évocation des activités du curé. L'archevêque de Paris est entouré de bigots, estime le jeune homme. La vie politique n'est pas occultée non plus : chez qui s'arrêtera Monsieur, frère du roi et futur Louis XVIII, qui traverse le Languedoc en juillet 1777 ? Il s'est arrêté chez l'intendant, se réjouissent les deux protégés. Fabre vit alors à Cournonterral et raconte :

« Nous allâmes, ta mère et moi, sur le grand chemin prez de la Barthe pour voir passer Monsieur, à son retour de Cette. Je le vis à peu près comme Moïse vit le bon Dieu ; la vitesse de sa marche et la glace poudreuse de sa voiture ne peuvent mieux se comparer qu'à la fente du Rocher et à la rapidité avec laquelle le tout puissant daigna modérer l'éclat de sa majesté, pour ne pas ébloüir son serviteur. Ce que j'ai de plus positif et peut-être de plus intéressant à te dire à ce sujet, c'est que Monsieur a enchanté ici tout le monde, et qu'il a marqué être très sensible aux témoignages qu'il a reçus d'un zèle et d'un amour universel. Le premier président se flattoit de le recevoir au palais, l'évêque chez lui, l'Etat major à l'hôtel du gouvernement et M. de Saint-Priest qui sçait toujours sur quoi compter a eu la préférence<sup>8</sup>. »

L'abbé Fabre semble donc à première vue favorable au régime. La suite de la correspondance est cependant d'une autre tonalité. Le prince, « le bon petit homme », continue-t-il, ne s'est pas arrêté chez l'évêque à Lavérune, il a pu « négliger les bienséances » parce qu'il a « une grandissime idée de sa personnette » ; il représente « les vils intérêts d'un État qui souvent ne connaît [pas] les droits de la justice et de la raison ». Texte allusif et alambiqué, qu'il faut décrypter : le prince est présenté deux fois comme petit (« petit homme » et « personnette »), ce qui s'oppose à « bon » et « grandissime », à prendre donc de façon ironique. Les voies de l'autocensure politique empruntent des sentiers obscurs en cette époque de monarchie absolue. Favre de Saint-Castor lui répond :

---

<sup>7</sup> G. Barral (éd.), *Abbé Jean-Baptiste Fabre*, lettre Ch 17, 24 septembre 1778, p. 92.

<sup>8</sup> M. Barral (éd.), *J.-B. Favre. Lettres à son neveu*, lettre XVII, 1<sup>er</sup> juillet 1777, p. 83-84.

« Je suis tres aise de la petite mortification que ont essayé léveque et le premier président mais ils devoient si attendre Monsieur avoit son itineraire bien marqué et Mr de St Priest est trop bien en cour pour ne pas leporter sur d'aussi petits concurrents<sup>9</sup>. »

L'abbé Fabre évoque aussi sa carrière littéraire et ecclésiastique et les occasions qui s'offrent à lui de devenir prier, ce qui adviendra avec sa nomination à Celleneuve. Il est question d'autre part de la carrière militaire et des possibilités d'avancement du jeune homme. Mais à l'époque de la guerre d'Amérique, il est absent de son corps pour affaires privées, c'est-à-dire à partir de 1780.

### **La correspondance inquiète : la vie de couple et de famille du garde du corps**

En 1780, une rencontre amoureuse modifie le cours de la vie de Favre de Saint-Castor, en la personne de Victoire de Marceillan, la fille de François Desmarets, comte de Marceillan (fig. 2).

Après une maladie, le garde du corps, âgé de 27 ans, est invité en avril chez un ami pour se reposer. Il fait ainsi la connaissance de Victoire. Si des lettres ont été écrites par le jeune homme à son oncle pendant ce séjour de plusieurs mois à Nantes, elles n'ont pas été conservées. La jeune femme de 21 ans vient de voir son premier mari emprisonné sans jugement pour bigamie, son mariage annulé et sa fille Sophie, née en 1778, déclarée légitime. Victoire attend des règlements financiers avant de retourner vivre auprès de son père dans son île natale de Saint-Domingue<sup>10</sup>.

Elle découvre qu'elle est enceinte des suites de sa liaison avec Saint-Castor. La correspondance reprend alors selon l'ordre chronologique, avec une lettre de l'intendant du Languedoc Saint-Priest, datée du mois de septembre 1780, où nous apprenons que Saint-Castor a quitté Nantes et se trouve chez son oncle à Cournonterral.

Le garde du corps repart chercher Victoire, et les lettres de l'oncle les atteignent dans le sud-ouest de la France où elle attend à la fois des malles, les papiers de son procès et son accouchement. Leur vie précaire est au centre des préoccupations. Victoire redoute les jugements hostiles de son père. Elle écrit le 11 août 1782, enceinte à nouveau et déterminée :

---

<sup>9</sup> G. Barral (éd.), *Abbé Jean-Baptiste Fabre*, lettre Ch 13, 19 juillet 1777, p. 79.

<sup>10</sup> J.-A. Tournier, *Justice et identité sous la Restauration. Loubette et Eugène*, p. 158-185.

« Je suis malade mon cher oncle à peine pui-je tenir la plumes. Certainne lettre qu'on a fait écrire a mon pere et qu'on ma envoieez il y a deux jour, ne m'a pas mit beaucoup de beaume dans le sang. Mais il falloit sy attendre. Tout cela ne doit découragé aucun de nous, un peu de fermeté, voilà tout. Si mes parents ont ecrit moi je parlerai je ne tremble pas aussi facilement qu'on ce lait imaginée, tout s'arengera parce que cela ne peut etre autrement<sup>11</sup>. »

Les malles arrivent alors que la guerre maritime est à son paroxysme. On voyage en convoi pour se protéger des pirates anglais. Le couple rejoint finalement Cadix peu avant la naissance de leur deuxième enfant, Jeanne, au début de 1783, et poursuit son voyage jusqu'à Saint-Domingue.

Dans les derniers courriers, le garde du corps se préoccupe de ne pas être rayé des cadres de l'armée puisqu'il aurait dû avoir rejoint son corps depuis longtemps. Il semble bien rayé dans le registre d'incorporation à la date de 1781 et rien n'indique dans les sources qu'il ait effectué un service militaire ou civil à Saint-Domingue, qui manquait pourtant d'encadrement. Victoire attendait, peut-être à tort, grâce aux relations de l'intendant Saint-Priest à Versailles, un poste et donc des revenus pour son futur mari. Quant au curé Fabre, il craint de perdre la cure de Celleneuve et évoque les belles vendanges qu'il aura comme prier. La préoccupation des trois adultes est Adélaïde, encore au sein de sa nourrice, qui avait été jugée trop jeune à trois ans pour suivre ses parents à Saint-Domingue, car la mortalité infantile était alors très élevée. La petite fille vient après le sevrage chez son grand-oncle à Celleneuve, mais en mars 1783, peu après l'arrivée d'Adélaïde chez lui, l'abbé Fabre, malade, décède.

### *D'autres ensembles cohérents de documents*

#### **Des documents concernant Adélaïde Favre de Saint-Castor**

Une série de documents concerne la tutelle d'Adélaïde, puis ses recherches en 1828 pour savoir où et quand elle était née. On pouvait vivre à l'époque sans pièce d'identité. Arrivée à l'âge de 47 ans, dix ans avant sa mort, elle convainc la veuve de son tuteur de la laisser consulter ses papiers en promettant de rembourser ses dettes. Adélaïde, née en 1781, sera, comme ses deux sœurs<sup>12</sup>, bénéficiaire des indemnités versées à cette époque

---

<sup>11</sup> G. Barral (éd.), *Abbé Jean-Baptiste Fabre*, lettre Ch 32, 11 août 1782, p. 149-150.

<sup>12</sup> Sophie, née de la précédente union de sa mère en 1778, et Jeanne, née en 1783.



par l'État d'Haïti, nouveau nom de Saint-Domingue, qui avait en 1804 nationalisé les biens fonciers des propriétaires blancs. Les lettres qu'elle a écrites à divers ministères sont conservées dans des dépôts d'archives publics et confirment sa quête d'identité administrative<sup>13</sup>.

### **Des missives conservées par Fabre ayant trait à ses activités littéraires occitanes**

La plus ancienne des lettres conservées est émouvante. Datant du 6 août 1755, usée, pliée, noircie, elle est adressée par l'évêque de Nîmes à Fabre, vicaire d'Aubais, pour lui signifier la possibilité d'être nommé à titre provisoire à Congénies pour remplacer le curé Darles, ce desservant âgé ne pouvant plus assurer le service de sa paroisse. Fabre n'ayant conservé aucune de ses lettres de nomination à une cure, le fait qu'il ait gardé celle-ci montre qu'elle a eu de l'importance pour lui. Cependant, comme il a été nommé curé de paroisse au même moment dans le diocèse de Montpellier, il n'ira jamais exercer à Congénies, proche d'Aubais. La personnalité de Gaspard-Joseph Darles, écrivain de langue d'oc, a dû jouer dans la décision de l'abbé Fabre de conserver cette lettre, par fidélité à ce modèle de prêtre versifiant en français et en occitan<sup>14</sup>. Les manuscrits de Darles se trouvent à la médiathèque de Nîmes.

D'autres lettres concernent des activités littéraires : Deydé prête à Fabre *Las Fouliés dau Sage*, un livre d'Isaac Despuech, auteur montpelliérain de langue d'oc du XVII<sup>e</sup> siècle ; le père Berbiguier lui demande une copie du *Siège de Caderousse*, son célèbre poème en oc<sup>15</sup>.

Des missives proviennent de protecteurs, la famille du marquis d'Aubais et l'intendant Saint-Priest. Des ecclésiastiques de haut rang sont contactés, qui répondent poliment sans donner suite ; ce n'est donc pas dans le domaine de la littérature apologétique que Fabre fit carrière. Les réseaux actifs sont les réseaux des grands seigneurs, qui ont le souci de leur réputation, selon l'idéal nobiliaire du temps. Le marquis d'Aubais, seigneur du lieu de naissance de Favre de Saint-Castor, est apparenté à l'intendant Saint-Priest. Tous deux ont collectionné les manuscrits de l'abbé Fabre, dès les premières œuvres pour Aubais.

---

<sup>13</sup> D. Bertrand-Fabre, « Le roman familial de Jean-Baptiste Favre de Saint-Castor et Victoire de Marceillan », p. 204-205.

<sup>14</sup> D. Bertrand-Fabre, « Être curé en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 249-250.

<sup>15</sup> G. Barral (éd.), *Abbé Jean-Baptiste Fabre*, lettre Div 14, Deydé, 14 novembre 1775, p. 63 et 6 novembre 1779 ; lettre Div 23, Berbiguier, p. 109-110.

Reconnaître les mérites d'un écrivain permet d'accroître son propre mérite et celui de son lignage aristocratique. Les Fabre se placent dans cette logique de reconnaissance du mérite, celui de l'écrivain de langue d'oc devant rejaillir sur le neveu, qui opte pour le métier des armes, sur recommandation du marquis<sup>16</sup>.

### *Le style de l'écrivain et son œuvre en français*

Les lettres de Fabre témoignent de sa façon d'écrire. Ainsi, quand le neveu n'écrit pas et que sa famille le suppose malade :

« Mon cher ami, qu'est-ce donc, et d'où vient le cruel silence que tu gardes avec ta mère et moi depuis un mois et demi ? Nous ne saurions y tenir d'avantage. Abrège nos allarmes, je t'en supplie, et ne nous laisse plus dans un état de détresse auquel nous ne saurions longtemps résister. Es-tu malade ? La chute, que tu fis, auroit-elle eu malheureusement des suites facheuses<sup>17</sup> ? »

La construction ternaire des questions est progressive : pourquoi ne réponds-tu pas, es-tu malade, si oui, qu'as-tu ? Le rythme haché du début est suivi d'une hypothèse plus amplement exposée. Le professeur qu'il était savait manier la rhétorique. Dans la même lettre, l'abbé Fabre compatit :

« Je partage, mon cher ami, avec une sensibilité dont tu ne doutes pas, tout ce que les fatigues de ta position actuelle, les rigueurs de la saison, et les bizarres procédés des ames mal faites, peuvent te faire souffrir ; bientôt je l'espère, tu en perdras le souvenir dans les bras du repos et de ta famille, et il n'y aura pas de ma faute si les attentions de mon amitié ne t'en dédommagent entièrement<sup>18</sup>. »

Une autre fois, en 1777, l'abbé Fabre demande à son neveu de s'adresser à une dame qui aurait des bontés pour son œuvre littéraire – mais pour qui exactement a-t-elle des bontés ?

« Je suis pénétré de reconnaissance pour toutes les bontés dont madame d'Alders veut bien honorer un inconnu à ta prière. Je te charge de la lui témoigner telle que je la sens ; cherche

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, lettre Div 9, marquis d'Aubais, 16 février 1771, p. 38.

<sup>17</sup> *Ibid.*, lettre 13, 13 février 1780, p. 111.

<sup>18</sup> *Ibid.*, lettre 8, 28 août 1777, p. 82.

les expressions dans ton cœur. Je ne puis t'indiquer un meilleur interprète de ce qui se passe dans le mien à ce sujet. »

L'abbé Fabre continue au paragraphe suivant, à propos de son œuvre en français :

« Si tu n'as pas encore donné le manuscrit d'*Amphitrite* à quelque libraire de Paris, tache de le faire pour en tirer quelque chose, et réserve t-en deux ou trois exemplaires. Cette lecture, toute frivole qu'elle est, te fera un jour quelque plaisir, je m'en flatte, ne fut-ce que pour te rappeler le souvenir de la tendresse qu'eut toujours pour toi son auteur. J'ai fait imprimer ici mon petit poème de la fontaine du Peyrou que j'ai dédié à Mr de St Priest. Cela lui a fait un plaisir assez sensible pour ne pouvoir le dissimuler, quelque modestie qu'il ait montré dans le remerciement qu'il m'en a fait<sup>19</sup>. »

*Acidalie*, poème sur la construction du château d'eau du Peyrou à Montpellier, a été la seule œuvre imprimée de Fabre, anonyme selon l'usage et publiée à compte d'auteur. On a longtemps pensé que Fabre se trompait sur l'originalité d'une autre de ses œuvres, *Amphitrite*. Ce genre de poésie mythologique, relatant les aventures de nymphes, est d'un intérêt médiocre, et on remarque dans cette lettre récemment découverte qu'il la juge lui-même « frivole » et l'excuse par une destination familiale.

En 1777, Fabre profite d'une nouvelle législation qui facilite l'activité des imprimeurs de province en supprimant le monopole des libraires parisiens. Se développe une édition de petits volumes destinés à un public local, ce qui est le cas avec *Acidalie*. La lettre montre également comment un écrivain entretient des liens de protégé à protecteur en littérature, par exemple en lui dédiant un livre.

### ***Les conseils aux Fabre : lettres du temps de crise***

#### **Les conseils de l'intendant Saint-Priest adressés à l'abbé Fabre, son protégé**

Saint-Castor se réfugie chez son oncle après un incident survenu à Nantes, dans la famille de Victoire, où il a laissé des papiers personnels déchirés et la jeune femme enceinte. L'intendant du Languedoc Saint-Priest est consulté par l'abbé Fabre, qui lui a exposé la situation par écrit. Dans une longue lettre d'un millier de mots, écrite le 19 septembre 1780, l'intendant dispense des conseils<sup>20</sup>. Il les doit à son protégé Favre de Saint-Castor, à

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>20</sup> *Ibid.*, lettre Div 25 et Div 26, M. de Saint-Priest, 19 et 24 septembre 1780, p. 116-120.

qui il a prêté son adresse pour son incorporation en 1772. L'intendant parseme son texte de « j'estime », « selon moi », « ce que je ne saurais croire » puis de « il doit », « il faut », « je conseille fortement ». Après l'analyse de la situation, il expose la conduite à tenir. Il précise à deux reprises qu'il ne répond qu'en fonction de ce qui est écrit et que « s'il dissimule quelque chose », ces conseils ne valent pas d'être suivis. Que pourrait dissimuler Saint-Castor ? Ce pourrait être « l'altération » de son certificat, sa falsification, une usurpation d'identité faite de sa propre main. Son ami aurait révélé à sa famille qu'il n'était pas ce qu'il prétendait être. Saint-Priest savait que « Saint-Castor » était un nom forgé. Personne n'avait porté ce patronyme auparavant en France. Le jeune homme se serait-il targué auprès de la famille de Victoire d'une noblesse usurpée ?

Il ne lui avait pas été nécessaire d'être noble pour devenir garde du corps en 1772. Selon Gilbert Bodinier, la noblesse de ce corps avait « piètre réputation » : petite, récente ou très pauvre. Environ 30 % des gardes du corps servant en 1789 étaient cependant des roturiers et, si G. Bodinier a identifié l'ascendance d'une partie des gardes pour son dictionnaire, il est loin d'avoir tout retrouvé. Nombre de ces familles s'efforçaient de vivre noblement, sans être nobles<sup>21</sup>. C'est la voie que suivaient les Fabre.

La deuxième lettre de l'intendant revient sur les certificats : si la famille de la jeune femme en demande d'autres, il conseille d'être très vigilant pour veiller à ce que le bureau du tribunal de Montpellier délivre le même. Le premier n'était donc pas parfaitement conforme à la réalité et relèverait ainsi du certificat de complaisance. Ce qui préoccupait Saint-Castor était de savoir s'il encourait un ordre du roi (c'est-à-dire la prison), s'il avait été suivi, si l'on avait ouvert ses malles qui n'étaient pas encore arrivées. On se souvient que le premier mari de Victoire était emprisonné par ordre du roi à la même époque. Saint-Priest se veut rassurant.

Ce qui préoccupe l'intendant est exprimé en début et en fin de lettre : l'avenir militaire du jeune homme, et par voie de conséquence, son honneur à lui, en tant que protecteur. Si Saint-Castor est en congé militaire, qu'il rejoigne son corps dès la fin du congé ; sinon, il doit s'attacher à le faire prolonger, car il risque d'être rayé des cadres. Saint-Priest critique sévèrement la conduite pitoyable de son protégé, qui montre de « véritables pusillanimités ». L'intendant reproche à Saint-Castor de manquer de courage et de

---

<sup>21</sup> G. Bodinier, *Les gardes du corps de Louis XVI*, tableau p. 40-41.

fermeté, de fuir ses responsabilités. Il serait très mauvais que ses supérieurs en conçoivent l'opinion qu'il ne saurait pas commander des troupes. Il faut donc qu'il s'active et s'adresse à son protecteur militaire, le comte de Pontécoulant. Que Saint-Castor dise la vérité, et l'intendant écrira une lettre au comte à son tour.

L'intendant écrit une seconde lettre peu après, qui contient une copie de celle qu'il a écrite à Pontécoulant. Saint-Priest exhorte le jeune homme à écrire, si ce n'est déjà fait. Il s'agit du domaine de la protection militaire. Pontécoulant, à qui le jeune homme aura demandé sa protection et ses bontés, devra écrire à la suite de cela à son capitaine. Les arguments à utiliser doivent être rationnels, pour s'opposer à la conduite irrationnelle de Saint-Castor, motivée par la peur. S'il a quitté Nantes, c'était pour réfléchir et pour ne pas « s'adonner à la violence » sous le coup de l'émotion. Il est de bonne foi, doit montrer un peu d'indignation, mais pas trop. Enfin, il doit écrire à la dame et à sa famille, en montrant que s'il était resté, il aurait entretenu les sentiments de Victoire.

Au fil de la lettre de l'intendant, la situation est présentée comme plus favorable : si la dame veut se marier, sa famille ne pourra pas s'y opposer. Elle a un statut juridique particulier, avec un mariage dissout et une fille légitime, supposons-nous. Elle ne pourra pas demander des dommages et intérêts comme lors de la dissolution de sa première union. Les choses finiront par s'arranger. Saint-Castor aurait d'ailleurs été bien incapable d'offrir le même dédommagement que le premier mari, le marquis de Beauvau-Craon.

Saint-Priest n'apparaît pas surpris ni désapprouvateur devant l'identité inventée de « Saint-Castor ». Dans sa propre famille, on pratiquait la chasse aux épithètes dans les actes privés ou publics. « Haut et puissant seigneur messire » était l'épithète utilisée par l'intendant, tandis que ses fils semblaient viser plus haut dans ces années-là<sup>22</sup>.

#### **Après les arrangements, la « tante » de Victoire s'adresse à son « neveu »**

Des accommodements sont trouvés et, un mois plus tard, des lettres sont échangées entre Saint-Castor, son oncle, Victoire et une femme avec qui elle réside et qui signera plus tard « Duroure de Lostande<sup>23</sup> ». Seule la lettre de cette supposée tante de Victoire à Saint-Castor a été conservée. On y apprend qu'il va mieux et qu'il est en mesure de venir

---

<sup>22</sup> L. Mondet, « Monsieur de Saint-Priest, intendant de Languedoc (1751-1785) », p. 42-43.

<sup>23</sup> G. Barral (éd.), *Abbé Jean-Baptiste Fabre*, lettre Div 36, Madame de L'Ostende/Lostande, 21 octobre 1782, p. 153-154.

chercher Victoire ; que cette dernière est aimée par eux deux ; que Victoire attend Saint-Castor et qu'il a raison de vouloir reporter le voyage à Saint-Domingue à l'année suivante, après l'accouchement. La « tante » le presse de partir, d'indiquer quand il prendra la route, afin que Victoire soit prête. Elle lui recommande de ne pas tomber de cheval à nouveau pendant son voyage. Elle fait des politesses à l'oncle (« votre cher oncque »), et à la mère de Saint-Castor, à qui elle transmet ses respects. La « tante » termine sa lettre à son « cher neveux » (*sic*) en rappelant qu'elle-même l'aime du meilleur de son cœur. On peut y voir la confirmation que Victoire aime Jean-Baptiste<sup>24</sup>.

Cette personne proche de Victoire pourrait être la même qui est connue dix ans plus tard à Paris, où une Demoiselle Duroure de Lostande reçoit en 1791 un secours du gouvernement de 300 livres, pour les motifs suivants : « Abandonnée par sa famille, et ne vivant que par les secours de personnes charitables ; paralysée d'un bras, et âgée<sup>25</sup> ».

Cette « tante » attendait de Saint-Castor qu'il tienne ses engagements concernant le mariage. La lettre, écrite sur un ton d'affection et à l'orthographe phonétique, a dû toucher le jeune homme, au point qu'il l'a conservée.

Il fallait réparer ses torts en épousant la jeune femme, et dans ce cas l'honneur de la famille était primordial – sans compter les sentiments, qui devaient être réels, comme le supposait l'intendant. Sur le marché du mariage, chacun des deux jeunes gens avait des points faibles, ce qui les rapprochait : l'un n'avait ni fortune ni titre, l'autre n'avait qu'un avenir incertain dans son milieu, puisqu'elle était redevenue célibataire avec une fille légitime à élever, une fille dont le père était en prison sous le coup d'une lettre de cachet.

L'intervention de l'intendant Saint-Priest dans une affaire de cœur peut surprendre, mais témoigne des liens de clientèle dans les milieux littéraires et militaires. L'intendant soutenait les ambitions des Fabre dans la limite de la légalité et des usages de l'époque. Le curé Fabre a abusé de sa position et camouflé l'identité de son neveu en le faisant naître non à Aubais mais à Castelnau-le-Lez, comme cela figure sur son acte de mariage à

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, lettre Div 27, Madame de L'Ostende/Lostande, 20 octobre 1780, p. 120 et Médiathèque de Montpellier, ms. 526-34.

<sup>25</sup> *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale au mois de mai 1791*, Paris, Baudouin, [1791 ?], p. 311, consultation en ligne, Bibliothèque de Lyon. Remerciements à Elisabeth de Fleurian.

Saint-Domingue<sup>26</sup>. Cette falsification avait empêché jusqu'ici la collation des données généalogiques sur les deux branches. Les travaux de l'historien du droit Jean-André Tournerie sur l'identité d'enfants sans papiers sous la Restauration l'ont conduit à s'intéresser aux enfants du marquis de Beauvau-Craon issus de ses deux unions, Eugène et Sophie, la fille aînée de Victoire, l'épouse de Saint-Castor. Victoire peut désormais être resituée dans la famille de Beauvau en ce qui concerne sa première union, et dans la famille de l'écrivain Fabre pour la deuxième<sup>27</sup>.

De son côté, Adélaïde Favre a bénéficié de la conservation des lettres par ses tuteurs et a su de qui, quand et où elle était née, c'est-à-dire en France et non en Amérique<sup>28</sup>. Elle a retrouvé une identité administrative à une époque, 1828, où la noblesse ne conférait plus de privilèges ; mais Adélaïde Favre disposait désormais de papiers justifiant des droits à hériter et avait désormais connaissance de l'identité de sa famille.

---

<sup>26</sup> Arch. nat. Outre-mer, état civil de Saint-Domingue Haïti, Aquin, paroisse Saint-Thomas d'Aquin, 1776-1794, 85 MIOM 28, 21 septembre 1783.

<sup>27</sup> Généalogie Fabre/Favre de Saint-Castor consultable dans la base en ligne roglo.eu/roglo. D. Bertrand-Fabre, « Trois orphelines en action », p. 74.

<sup>28</sup> G. Barral (éd.), *Abbé Jean-Baptiste Fabre*, lettre de Chamayou, homme d'affaires de Madame Bouschet, à Adélaïde Favre, le 18 décembre 1828, p. 10-12.



Fig. 1. – Édouard Marsal, portrait de l'abbé Jean-Baptiste Fabre, gravure d'après le tableau de Jean Coustou. Extrait de : J.-B. Fabre, *Cœuvres choisies*, 1890, n. p.





Fig. 2. – A. Frodin, portrait de Victoire de Marceillac, dessin d'après miniature.  
Musée de Cholet, propriété de la Société des sciences, lettres et arts de Cholet, don de l'auteur.

### **Bibliographie**

BARRAL Guy (éd.), *Abbé Jean-Baptiste Fabre. Correspondance et autres documents inédits publiés pour faire suite à l'édition donnée par Marcel Barral en 1960*, Montpellier, Entente bibliophile, 2001.

BARRAL Marcel (éd.), *J.-B. Favre : lettres à son neveu, le chevalier de Saint-Castor, 1774-1782*, Montpellier, Entente bibliophile, 1960.

BERTRAND-FABRE Danielle, « Être curé en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'abbé Jean-Baptiste Fabre entre ministère et littérature occitane (1727-1783) », thèse, université Montpellier 3 (1999), Lille, ANRT, 2004.

BERTRAND-FABRE Danielle, « Le roman familial de Jean-Baptiste Favre de Saint-Castor et Victoire de Marceillan. Épilogue à l'histoire de l'abbé Fabre, leur oncle, écrivain occitan du temps des Lumières », dans *Amb un fil d'amistat*, mélanges offerts à Philippe Gardy par ses collègues, disciples et amis, Toulouse, 2014.

BERTRAND-FABRE Danielle, « Trois orphelines en action. Les filles de Jean-Baptiste Favre de Saint-Castor et/ou de Victoire de Marceillan à travers les guerres et les révolutions (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 2015, p. 73-114.

BODINIER Gilbert, *Les gardes du corps de Louis XVI. Étude institutionnelle, sociale et politique. Dictionnaire biographique*, Versailles, Service historique de la Défense, 2005.

FAVRE Jean-Baptiste, *Œuvres choisies*, avec trad. française par Louis Roumieux ; ill. d'Edouard Marsal, Montpellier, G. Firmin et Montane, 1890.

MONDET Luc, « Monsieur de Saint-Priest, intendant de Languedoc (1751-1785) », mémoire de maîtrise en histoire sous la direction d'Anne Blanchard, Montpellier, université Paul Valéry – Montpellier III, s. d. [ca. 1980].

TOURNERIE Jean-André, *Justice et identité sous la Restauration. Loubette et Eugène*, Paris, L'Harmattan, 2001.

### **Résumé**

Cet article traite de questions d'honneur, d'identité et de secret des familles, à travers une correspondance du XVIII<sup>e</sup> siècle entre l'abbé Jean-Baptiste Fabre, célèbre écrivain occitan de

Montpellier, et un de ses rares parents, son neveu Jean-Baptiste Favre de Saint-Castor. Né à Aubais, dans le Gard, Saint-Castor servait comme garde du corps à Versailles. À l'occasion d'une rencontre amoureuse, les allusions que comporte la correspondance se multiplient, troublant la compréhension de la situation. Des sources judiciaires font connaître les protagonistes et le motif du silence observé : une affaire de bigamie impliquait un seigneur de l'Anjou et la compagne du neveu, éphémère épousée. Le couple a sollicité parents et protecteurs, dont l'intendant du Languedoc Saint-Priest, pour pouvoir se marier et donner légitimité à ses enfants. La correspondance, conservée par son tuteur, a permis à une de leurs filles de connaître ses origines familiales et de prétendre à un héritage maternel à Saint-Domingue.